

EGLISES

Imposer des conditions d'engagement? C'est non!

Tags: [Ref FR \(/tag/Ref-FR.html\)](/tag/Ref-FR.html) [Synode \(/tag/Synode.html\)](/tag/Synode.html) [Fribourg \(/tag/Fribourg.html\)](/tag/Fribourg.html)

Réunis en Synode, les délégués de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg ont refusé de donner un caractère contraignant pour les paroisses à une directive visant à uniformiser les conditions d'engagement des ministres.

Photo: Le site de Grangeneuve à Posieux

Par Joël Burri



Dans l'Eglise réformée fribourgeoise, ce sont les paroisses et non l'Eglise cantonale qui engagent les ministres. Jeudi à Grangeneuve, le Synode (organe délibérant) a longuement débattu d'un projet de directive du Conseil synodal (exécutif cantonal) concernant la «procédure d'élection, d'engagement, d'agrégation et de consécration des ministres».

«Ce document a pour objectif d'uniformiser les procédures et d'éviter les conflits», a expliqué la conseillère synodale Monique Johner. La facilitation de la vie des paroisses a été appréciée: les délégués se sont réjouis de ce guide réunissant divers textes épars. Par contre, la volonté d'uniformisation a davantage été comprise comme une perte de l'autonomie des paroisses.

De fait, le texte en lui-même n'a provoqué aucun débat. Par contre, deux paroisses ont déposé des amendements visant à lui ajouter un préambule. Le texte de la paroisse de Cordast (district du Lac) précisait le caractère non contraignant de ces lignes directrices, alors que celui de la paroisse de Düdingen (Singine) proposait justement de les rendre obligatoires. Au cours du débat, le Conseil synodal a proposé de renoncer à tout préambule «pour laisser une marge d'interprétation», selon les mots de son président Pierre-Philippe Blaser.

«Pour trouver quelqu'un qui cadre avec les critères formels ainsi qu'avec les besoins de la paroisse, il faut avoir la plus grande liberté formelle», a plaidé un délégué de Cordast. D'autres se sont inquiétés de ce que les paroisses pourraient, en cette période où les ministres se raréfient, se concurrencer, en promettant de meilleures conditions salariales ou davantage de vacances. Un argument balayé par un membre du synode: «Dans le district, nous ne sommes pas seulement en concurrence avec les autres paroisses fribourgeoises, mais avec celles d'autres cantons!» La paroisse de Fribourg a, quant à elle, argumenté—avis de droit en prime— que l'Eglise cantonale n'avait pas le cadre légal pour imposer aux paroisses leurs conditions d'engagement.

Au vote, c'est le préambule «non contraignant» de Cordast qui l'a emporté.